

# Eco-Ecole

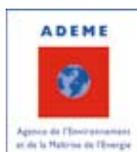
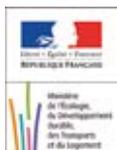
Label international d'éducation à l'environnement  
et au développement durable



**Appel à Projets**

# 2011

Placé sous le Haut Patronage du Ministère de l'Education nationale



# Eco-Ecole : Une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable des établissements scolaires

Programme international d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires, collèges et lycées qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EEDD dans les enseignements.

Dans les établissements volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent successivement sur six thèmes prioritaires.

En partenariat avec des élus locaux, des associations locales et des parents d'élèves notamment, ils diagnostiquent le lieu de vie de l'école et l'améliorent progressivement.

Sensibilisation aux enjeux environnementaux, mise en œuvre concrète du développement durable et éducation à la citoyenneté sont donc au cœur de ce programme.

## Choisir un thème chaque année pour initier une démarche fédératrice et pérenne

L'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie et les solidarités

L'inscription d'un établissement scolaire dans le programme Eco-Ecole matérialise l'intention de sa communauté éducative de s'engager dans un projet pluriannuel.

Les participants approfondissent ensemble, chaque année, un thème parmi l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie et les solidarités. L'Initiative climat permet aussi de travailler de façon transversale sur ce thème.

L'amélioration progressive de la gestion environnementale du bâtiment scolaire et la mise en place d'actions de solidarité font de l'établissement un véritable lieu d'expérimentation du développement durable. En prise avec les enjeux de notre temps, en lien avec les dynamiques et les acteurs engagés de leur territoire, ces projets fédèrent et mobilisent, à l'intérieur et autour de l'établissement.



## Obtenir le label

Lorsqu'ils ont mis en œuvre la démarche Eco-Ecole sur un des thèmes prioritaires pendant une année scolaire, les écoles et les établissements peuvent demander leur labellisation.

Le jury Eco-Ecole évalue la mise en œuvre effective des sept étapes pour attribuer le label ou le renouveler chaque année.

L'of-FEEE veille à la qualité des démarches engagées par les labellisés et garantit leur reconnaissance nationale et internationale.

Les Eco-Ecoles françaises rejoignent ainsi le réseau international de près de 25 000 Eco-Ecoles réparties dans 47 pays, pour échanger leurs expériences et élaborer des projets communs.

[www.eco-schools.org](http://www.eco-schools.org)



## Des projets suivis et accompagnés

L'of-FEEE a élaboré, en partenariat avec le Réseau Ecole et Nature, des outils d'accompagnement qui permettent aux différents partenaires du projet de se rassembler dans la démarche Eco-Ecole. Ces outils répondent aux objectifs du Ministère de l'Education nationale.

Chaque établissement scolaire inscrit reçoit un manuel d'accompagnement contenant :

- la méthodologie de mise en œuvre du programme Eco-Ecole illustrée de nombreuses pistes de réflexion et d'action,
- des outils de diagnostic environnemental (questionnaires adaptables),
- des fiches pédagogiques et d'activités relatives aux six thèmes prioritaires.

Les participants bénéficient également :

- d'un contact permanent avec l'of-FEEE pour être conseillés dans la mise en œuvre de la démarche et de l'assistance d'un vaste réseau de spécialistes de l'EEDD,
- d'un accompagnement de proximité par des Relais locaux (conventionnés et formés par l'of-FEEE),
- d'un site Internet avec de nombreuses ressources (des outils d'aide à la présentation du programme, des ressources pédagogiques, des exemples de projets...),
- d'un partage d'expériences et d'échanges avec d'autres porteurs de projets (diffusion des bonnes pratiques, séminaires national et régionaux, échanges de coordonnées...).

## Bien démarrer son projet

**ANTICIPER** : L'année scolaire s'écoule très rapidement. En vous organisant dès la fin de l'année scolaire en cours, vous serez opérationnel dès la rentrée.

**FEDERER** : La démarche Eco-Ecole ne reste pas le fait d'un individu ou d'un petit groupe marginal. Elle implique l'ensemble de la communauté éducative (personnels techniques, administratifs, enseignants...), la majorité des classes et des partenaires extérieurs (élus, parents, représentants d'associations locales...).

**CIBLER** : Centrer chaque année votre projet sur un thème principal de travail (et non plusieurs) vous permettra d'approfondir les pistes de sensibilisation et d'action qu'offre chacun des thèmes Eco-Ecole, et de varier vos projets d'année en année. Il s'agit de bâtir un projet collectif sur le thème qui suscite le plus d'intérêt et qui semble prioritaire à traiter.

**COMMUNIQUER** : Invitez vos élus, les parents d'élèves et les personnels technique et administratif de l'établissement à la première réunion de votre comité de suivi pour les associer à la démarche.

## 7 étapes pour devenir une Eco-Ecole !

### 1 Former un comité de suivi

Force d'impulsion, il s'étoffe progressivement pour refléter la diversité des participants du projet : enseignants, direction de l'école ou de l'établissement, élèves, élus locaux, personnels administratifs, d'entretien, parents d'élèves, représentants d'associations locales, fournisseurs...

### 2 Réaliser un état des lieux initial

Pour connaître et bien comprendre la situation initiale de l'établissement scolaire, un diagnostic est mené en début d'année scolaire sur le thème choisi, grâce à des questionnaires adaptables.

### 3 Mettre en œuvre un plan d'action

Elaboré par le comité de suivi, il découle directement des observations faites lors du diagnostic relatif au thème choisi. Il détermine l'agenda des actions à réaliser. Il fait apparaître un ordre de priorités dans les actions à entreprendre et définit les moyens humains et financiers nécessaires.

### 4 Contrôler et évaluer

Cette phase accompagne la réalisation du plan d'action et vise à vérifier la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre. Elle permet de faire prendre conscience aux élèves qu'ils peuvent modifier individuellement et collectivement le cours des choses.

### 5 Etablir des liens avec le programme scolaire

Un projet Eco-Ecole implique qu'une démarche pédagogique portée par les enseignants accompagne la gestion environnementale des bâtiments ou la mise en place d'actions de solidarité. Toutes les étapes du projet sont donc mises en relation avec le programme scolaire.

### 6 Impliquer l'école et la communauté

La démarche Eco-Ecole concerne les différents publics d'un établissement scolaire (élèves, enseignants, direction, personnels techniques et administratifs...) et s'ouvre sur l'extérieur pour impliquer élus, parents, partenaires...

### 7 Créer un éco-code

Il est conçu par les élèves sous une forme artistique libre : par exemple une affiche, une chanson, une exposition... Il formalise les prises de conscience qui se sont opérées chez les participants du projet pendant l'année.

Découvrez des exemples de projets dans les brochures "Eco-Ecoles en action!", téléchargeables sur [www.eco-ecole.org](http://www.eco-ecole.org) (rubrique "téléchargements").



L'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE) anime depuis plus de vingt ans des programmes destinés à accroître la sensibilité de tous les publics aux questions d'environnement et de développement durable.

Il est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et par le Ministère de l'Ecologie.

En 2011, dans le cadre de l'année internationale des forêts, l'of-FEEE lance une opération spéciale à travers la diffusion d'un livret pédagogique et le déclenchement d'initiatives locales de plantations d'arbres.

Pour plus d'informations sur les différentes activités de l'of-FEEE : <http://www.f3e.org>

Créée en 1981 à l'initiative d'Experts du Conseil d'Europe, la Fondation internationale (FEE) est aujourd'hui présente dans 55 pays, sur 5 continents.

# Participer à Eco-Ecole

Pour inscrire votre établissement au programme, rendez-vous sur le site [www.eco-ecole.org](http://www.eco-ecole.org) dans la rubrique "Participer" pour y remplir le **questionnaire d'inscription entre le 4 avril et le 27 mai**. Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter :

Par mail : [eco-ecole@f3e.org](mailto:eco-ecole@f3e.org)

Par téléphone : 01 73 77 12 00

Par fax : 01 45 49 27 69

## Calendrier

Le questionnaire d'inscription est à remplir **sur le site internet entre le 4 avril et le 27 mai 2011**. Les établissements seront informés de la validation de leur demande de participation par le Comité National de Pilotage Eco-Ecole **dans le courant du mois de juin**. Les participants recevront le manuel d'accompagnement Eco-Ecole à la **rentrée 2011** (ce document est téléchargeable sur [www.eco-ecole.org](http://www.eco-ecole.org) rubrique "Outils d'accompagnement"). Ils pourront solliciter leur labellisation lors de la prochaine réunion du jury en **avril 2012**.

## Le jury

Il est composé de spécialistes de l'éducation à l'environnement. Voici quelques-uns des membres du jury :

- **Bernard Mantienne, Président de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe,**
- **Benoît René, Co-Président du Réseau Ecole et Nature,**
- **Thérèse Giordano, Coordinatrice Enseignement initial et supérieur à l'ADEME,**
- **Laurence Caradec, Chargée de projets associations chez Eco-Emballages.**

Le jury comprend également d'autres experts des secteurs de l'alimentation, de la biodiversité, des déchets, de l'eau, de l'énergie et des solidarités.

## Les partenaires d'Eco-Ecole



Eco-organisme agréé par l'Etat, **Eco-Emballages** organise et soutient le tri, la collecte et le recyclage des emballages ménagers sur l'ensemble du territoire.



Le programme Eco-Ecole est placé sous le haut patronage du **Ministère de l'Education nationale** et bénéficie du soutien du **Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement**.



Filiale du groupe Eilor, **Avenance Enseignement** est le numéro un de la restauration collective scolaire en France avec 756 000 repas servis chaque jour, dans 4300 restaurants.



**Le Réseau Ecole et Nature** met en relation un grand nombre d'acteurs de l'éducation à l'environnement en France, dont des enseignants. Ses principales actions sont la mutualisation des savoir-faire, la conception de programmes pédagogiques et la formation.



**La Fondation d'entreprise GDF SUEZ** soutient notamment des actions pour l'éducation à l'environnement qui sont au cœur de l'engagement en matière de développement durable porté par le groupe.



**L'Association des Maires de France** parraine le programme Eco-Ecole.



**L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie** est un établissement public sous la tutelle conjointe des Ministères du Développement durable et de l'Enseignement Supérieur. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.



Le groupe **Milan Presse** relaie les actions des Eco-Ecoles dans ses publications.



**HSBC** et la FEE s'associent sur trois ans pour créer l'Initiative Climat, dans le cadre du plus important programme d'éducation à l'environnement au monde. En France, il permettra la sensibilisation au changement climatique de 23 000 enfants.